

**MARS BLEU** Du 1<sup>er</sup> au 31 mars a lieu Mars Bleu, le mois dédié au dépistage des cancers colorectaux, qui touchent près de 45 000 hommes et femmes chaque année en France. Détecté tôt, il peut être guéri dans 90% des cas.

## Le mois du dépistage du **cancer colorectal**

**L**e cancer colorectal est le 3<sup>e</sup> cancer le plus fréquent et il évolue souvent, dans un premier temps, sans symptôme ni signe perceptible. De ce fait, il est parfois diagnostiqué tardivement et nécessite alors des traitements lourds. Se faire dépister régulièrement permet d'identifier ce cancer à un stade précoce de son développement, voire de détecter et de traiter des lésions, appelées polypes, avant qu'elles n'évoluent vers un cancer.

### Un programme de dépistage pour les 50-74 ans

Près de 95 % des cancers colorectaux sont diagnostiqués après 50 ans, chez les hommes comme chez les femmes. C'est pourquoi le programme national de dépistage s'adresse à **toutes les personnes âgées de 50 à 74 ans** et qui ne présentent ni symptômes, ni antécédents personnels ou familiaux de polype,



de cancer ou de maladie touchant le côlon ou le rectum, ni facteurs de risque particuliers. Ce dépistage consiste à réaliser, **tous les deux ans**, un test immunologique à faire chez soi afin de détecter la présence de sang dans les selles. Vous êtes invité, par courrier, par le Centre régional de coordination des dépistages des cancers dont vous dépendez, à participer au programme national de dépistage.

Avec cette invitation vous avez le choix pour **vous procurer un kit de dépistage**:

- à l'occasion d'une consultation chez un médecin (médecin généraliste, gastro-entérologue, gynécologue ou médecin exerçant dans un centre d'examen de santé);
- sur le site de commande en ligne [www.monkit.depistage-colorectal.fr](http://www.monkit.depistage-colorectal.fr) avec le numéro figurant sur le courrier d'invitation;

- auprès d'un pharmacien, si ce dernier a suivi au préalable une formation organisée par l'un des centres de dépistage de coordination des cancers (CRCDC).

### Le kit de dépistage

En pratique, il s'agit de prélever de manière hygiénique un échantillon de vos selles à l'aide d'un bâtonnet et de le replacer dans un tube hermétique. Il suffit ensuite d'envoyer le test au laboratoire chargé de l'analyser à l'aide de l'enveloppe T pré-identifiée fournie dans le kit de dépistage. Les résultats sont transmis par courrier à votre domicile. Un double est envoyé à votre médecin traitant.

Le kit est remis gratuitement et l'analyse du test est **prise en charge à 100 % par l'assurance maladie sans avance de frais**.

### En cas de test négatif (96 % des cas)

Un test négatif signifie

qu'aucun saignement n'a été détecté. Vous êtes invité à renouveler ce dépistage deux ans plus tard.

Vous êtes également sensibilisé aux signes d'alerte qui doivent vous conduire à consulter votre médecin traitant sans attendre ce délai de deux ans.

### En cas de test positif (4 % des cas)

Cela ne signifie pas forcément que vous avez un cancer, mais que du sang a été décelé dans vos selles. Pour en identifier l'origine, votre médecin traitant vous prescrira une coloscopie réalisée par un gastro-entérologue. Cet examen permet de visualiser l'intérieur de l'intestin et de déceler la présence éventuelle de polypes pour les retirer avant qu'ils n'évoluent en cancer. Dans plus de la moitié des cas, la coloscopie ne décelle aucune anomalie, malgré la présence de sang.